A l'Ecole d'Alfort.

Numéro d'inventaire : 1979.12119
Type de document : image imprimée
Date de création : 1910 (vers)
Collection : Sciences et voyages
Description : gravures de presse d'après photographies feuille de journal découpée traces de colle bord supérieur ruban adhésif au dos de la feuille article joint
Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 243 mm
Notes : Différentes vues de l'Ecole vétérinaire de Maison-Alfort et portrait du professeur Cadiot, directeur émérite de l'Ecole vétérinaire
Mots-clés : Scènes scolaires à l'université et dans les grandes écoles
Iconographie, biographies, souvenirs de pédagogues
Filière : Grandes écoles
Niveau : Supérieur
Nom de la commune : Maisons-Alfort
Nom du département : Val-de-Marne
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1.
Commentaire pagination : page 3
Mention d'illustration
ill.
Lieux : Val-de-Marne, Maisons-Alfort

A l'École d'Alfort est annexée une clinique vétérinaire où l'on amène des animaux malades pour les faire examiner par les professeurs de l'École. Cette « consultation externe » est un champ d'excellente observation pour les futurs vétérinaires.

le samedi soir. Dans le courant de l'année scolaire, il peut être accordé des congés

Le professeur Cadiot, membre de l'Académie de médecine, représenté ici dans le médaillon central, n'est pas seulement un grand savant, c'est aussi un directeur émérite qui a su donner à l'École d'Alfort une impulsion digne de sa vieille renommée. Ci-dessus, M. le professeur Cadiot questionne un élève.

de quinze jours au plus, par le directeur, aux élèves que le mauvais état de leur santé ou des affaires indispensables appellent chez leurs parents.

Des congés sont accordés au jour de l'an, à Pâques, et les élèves entrent en vacances à la fin de l'année scolaire. Toutefois, un roulement est établi pour qu'il reste à l'École un certain nombre d'élèves, afin d'assurer le service de la clinique vétérinaire qui est ouverte toute l'année et qui permet aux élèves de se perfectionner en faisant de la pratique.

Un parloir est mis à la disposition des parents pour rendre visite à leurs enfants, mais en dehors des heures de cours.

La vie des élèves de l'École est une vie de labeur, et les nouveaux n'ont pas à redouter les brimades qui sévissaient jadis. Elles sont même sévèrement interdites. Les futurs vétérinaires sont très gais et savent oublier les fatigues intellectuelles et physiques en faisant du sport, ou en se promenant dans les magnifiques jardins qui sont laissés à leur disposition. Ils peuvent, de plus, se rendre à la bibliothèque qui possède à son catalogue des milliers de volumes et de manuscrits concernant l'art vétérinaire en particulier et les sciences en général.

L'enseignement de l'École d'Alfort est à la fois théorique et pratique. Il embrasse tout ce qui concerne l'industrie des animaux, notamment l'hygiène et la médecine des animaux domestiques. La durée des études, comme nous l'avons écrit plus haut, est de quatre années. A titre exceptionnel sont admis d'emblée dans la troisième année d'études les candidats qui sont possesseurs du diplôme français de docteur en médecine. Ils doivent justifier cependant de connaissances suffisantes en anatomie comparée. Ils sont astreints aux mêmes obligations scolaires que les élèves externes de cette division. Les candidats étrangers possesseurs d'un diplôme de vétérinaire délivré par une école étrangère où les études sont équivalentes aux études françaises, et qui briguent le diplôme spécial de vétérinaire au *titre étranger*, sont admis à subir d'emblée les quatre examens généraux de fin d'année imposés dans les Écoles de France et peuvent être autorisés à suivre auparavant les cours et exercices de ces Écoles pendant un certain nombre de mois, sous réserve d'acquitter les rétributions scolaires exigées des élèves externes. Les étrangers pourvus de ce diplôme spécial, qui obtiennent la naturalisation française, peuvent être autorisés par le ministre de l'Agri-

Rien n'est pittoresque comme cette salle de consultation où les toutous sont amenés par leurs propriétaires éplorés. Beaucoup disent que, l'automobile ayant tué le cheval, le vétérinaire aura de moins en moins de besogne. Ceci n'est pas exact; car on soignera de plus en plus les animaux de nos basses-cours et ceux de nos appartements.